



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 23 mars 2023 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Absence (s) : Conseiller district N° 4 Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-03-059

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTIONS

8.1 Octroi de contrat de construction de trottoir

2023-03-060

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder aux travaux visant à la construction de trottoirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour ces travaux, comportant une option A et une option B;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu six (6) soumissions pour lesdits travaux;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la Municipalité a choisi l'option B et désire attribuer le contrat de construction de trottoirs, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction G3 inc. pour un montant de deux cent quatorze mille six cent soixante-quinze dollars (214 675 \$) plus taxes.

8.2 Octroi de contrat visant à fournir et installer un système d'amplification de la voix lors des séances du conseil municipal

2023-03-061

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le mandat de fournir et installer un système d'amplification de la voix lors des séances du conseil municipal à Thundra multimedia pour un montant de six mille cinquante-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (6 058,87 \$) excluant les taxes.

11. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 15.

Les questions portaient sur le point suivant:

- Octroi du contrat de construction de trottoir.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-03-062

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19 h 16.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière